

energie
sprong
fr



Concours d'innovation EnergieSprong, pour des solutions de rénovation à zéro énergie garantie

Règlement du concours - Juillet 2019

> OBJECTIFS DU CONCOURS.....	3
1. LA DEMARCHE ENERGIESPRONG.....	3
2. UN ENJEU MAJEUR : DEPLOYER A GRANDE ECHELLE LA RENOVATION ZERO ENERGIE GARANTIE.....	4
3. LES ORGANISATEURS.....	5
> ORGANISATION DU CONCOURS.....	5
1. OBJET ET PERIMETRE DU CONCOURS.....	5
2. PHASAGE ET CALENDRIER.....	7
> MODALITES PRATIQUES ET JURIDIQUES.....	10
1. OBLIGATIONS DES CANDIDATS RETENUS.....	10
2. ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT.....	10
3. PROPRIETE INTELLECTUELLE RELATIVE AUX SOLUTIONS.....	11
4. CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS ET COMMUNICATION.....	11
5. ETHIQUE.....	12

> Objectifs du concours

1. La démarche EnergieSprong

Initiée aux Pays Bas en 2012, la démarche EnergieSprong vise à **accélérer le développement des rénovations énergétiques de logements** en s'appuyant sur une logique de préfabrication et d'industrialisation.

EnergieSprong propose de nouveaux standards de rénovation ambitieux au travers d'un **cahier des charges orienté sur les résultats** plutôt que les moyens :

- > La rénovation doit être à un niveau **énergie zéro tous usages** et **garantie sur 30 ans** selon des conditions d'occupation considérées comme confortables ; grâce à un haut niveau d'efficacité énergétique et à la production locale d'énergie renouvelable
- > Les travaux de rénovation se font en **site occupé** en **un temps d'intervention rapide** (une semaine pour les lots extérieurs en logement individuel), ce qui incite à la préfabrication et à l'optimisation du chantier ;
- > Le **modèle économique** repose dans une logique en coût global sur les investissements prévus, sur la production d'énergie renouvelable et les économies de dépenses énergétiques et de maintenance ;
- > Le **logement** rénové doit être **attractif** pour les occupants : la rénovation EnergieSprong inclut des éléments de sécurité, d'accessibilité, de confort, d'amélioration du logement et d'esthétisme correspondant à leurs attentes.

La réussite de la démarche EnergieSprong repose avant tout par la **structuration d'un écosystème** à l'échelle nationale et territoriale pour permettre l'émergence d'un marché de la rénovation énergétique à zéro énergie. Les signataires de la charte d'engagement EnergieSprong France se sont d'ores et déjà engagés à travailler dans le même sens. Ceux-ci travaillent à la fois pour massifier la demande et ainsi faire baisser le coût unitaire des opérations (14 bailleurs sociaux déjà signataires), mais également pour développer des solutions industrialisables pour accélérer les process de production et amorcer cette baisse des coûts (37 fournisseurs de solutions déjà signataires).

Le présent concours d'innovation vise à encourager le développement de solutions innovantes permettant de mieux répondre aux exigences du cahier des charges EnergieSprong.

2. Un enjeu majeur : déployer à grande échelle la rénovation zéro énergie garantie

Après expérimentation de la démarche EnergieSprong en France sur plusieurs sites pilotes depuis 2017¹, **le lancement d'un concours d'innovation a pour objectif d'encourager des groupements d'entreprises à développer et mettre sur le marché des solutions techniques innovantes et économiquement performantes pour massifier la rénovation des logements à énergie zéro garantie en France.**

L'enjeu de ce concours pour tous les entrepreneurs et innovateurs du secteur est de développer des solutions pour **accéder à de nouveaux marchés**. Le potentiel au niveau national est particulièrement important avec plus de 6 500 logements à rénover d'ici 2023 (engagement pris par les 14 bailleurs signataires de la charte d'engagement) et l'ambition d'atteindre 10 000 logements de plus à rénover en intégrant de nouveaux bailleurs à la démarche.

Le respect de ce cahier des charges à un coût maîtrisé implique l'utilisation de solutions de rénovation intégrées telles que des modules toiture intégrés (toitures isolantes avec production d'énergie), des modules énergie intégrés (système de production et de pilotage d'énergie), des modules façades intégrés (façades isolantes préfabriquées...)

Ce premier concours d'innovation EnergieSprong France porte simultanément sur 2 typologies de bâtiments (logement individuel et bâtiment collectif) **et sur 3 solutions préfabriquées** clés pour répondre au cahier des charges EnergieSprong :

- > Modules toiture intégrés
- > Modules énergie intégrés
- > Modules façades intégrés



¹ Trois projets ont déjà été réalisés à côté de Lille, d'Amiens et de Rennes, voir le lien : <http://www.energiesprong.fr/projets-pilotes-energiesprong-en-france/>

3. Les organisateurs

L'équipe EnergieSprong France de GreenFlex organise ce concours d'innovation avec des partenaires facilitateurs de la démarche (dont l'Union Sociale de l'Habitat et GRDF) dans le cadre du programme CEE EnergieSprong France (supervisé par l'ADEME et la DGEC) et du programme Européen INTERREG North West Europe Mustbe0. Elle sera l'interlocutrice des groupements d'entreprises qui participeront sur toute la durée du concours.

> Organisation du concours

1. Objet et périmètre du concours

Le concours est ouvert aux entreprises ou groupements d'entreprises qui souhaiteront se positionner sur l'une ou plusieurs des catégories de solutions suivantes :

- > **Catégorie 1 : bâtiment collectif**, Toiture isolante avec production d'énergie
- > **Catégorie 2 : bâtiment collectif**, Façade isolante
- > **Catégorie 3 : bâtiment collectif**, Module énergie / CVC intégré (production et pilotage) électricité
- > **Catégorie 4 : bâtiment collectif**, Module énergie / CVC intégré (production et pilotage) biogaz
- > **Catégorie 5 : logement individuel**, Toiture isolante avec production d'énergie
- > **Catégorie 6 : logement individuel**, Façade isolante
- > **Catégorie 7 : logement individuel**, Module énergie / CVC intégré (production et pilotage)

C'est l'assemblage de 3 modules solutions qui, appliqué à un bâtiment, permettra de garantir le niveau d'ambition attendu sur 30 ans. Chacune des solutions devra être pensée dès sa conception, dans son intégration au système global, en facilitant la pose, en anticipant l'interfaçage avec les autres solutions et en justifiant de son caractère reproductible / industrialisable.

Il est attendu que la solution développée s'avère pertinente en regard de 4 critères transverses :

- > **Qualitatif** : contribue à un haut niveau de qualité et de performance énergétique long terme
- > **Rapide** : permette une installation facile et un temps de pose court de façon industrielle
- > **Abordable** : doit être bon marché à l'investissement et en entretien / maintenance
- > **Attractif** : doit avoir une qualité architecturale, de design ou d'usage de bon niveau

Il est attendu aussi que la solution développée s'avère pertinente en regard de critères spécifiques à chacune de ces catégories, tels que précisés dans le tableau ci-dessous :

Bâtiments collectifs		Logements individuels	
Catégories	Principales attentes	Catégories	Principales attentes
Catégorie 1 : Toiture isolante avec production d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> > Maximiser la production d'énergie en toiture > Imaginer la bonne intégration et pose des solutions d'étanchéité, d'isolation et de production d'énergie > Permettre l'intégration de ce module en minimisant le besoin de renforcement structurel du bâti 	Catégorie 5 : Toiture isolante avec production d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> > Optimiser coût / potentiel de production d'énergie en toiture en regard des besoins d'une maison > Imaginer la bonne intégration et pose des solutions d'étanchéité, d'isolation et de production d'énergie > Permettre l'intégration de ce module en minimisant le besoin de renforcement structurel du bâti avec un temps d'installation rapide
Catégorie 2 : Façade isolante	<ul style="list-style-type: none"> > Maximiser la préfabrication avec une solution intégrant étanchéité, isolation, parement et menuiseries (possibilité d'inclure des systèmes de production d'énergie / ventilation) > Réfléchir aux accroches et interfaces entre la solution et la façade existante en termes d'étanchéité et de passage de réseaux > Permettre l'intégration de la façade rapportée en minimisant le besoin de renforcement structurel du bâti 	Catégorie 6 : Façade isolante	<ul style="list-style-type: none"> > Maximiser la préfabrication en intégrant le complexe d'étanchéité, le complexe d'isolation, les parements et les menuiseries > Optimiser l'interface entre la façade rapportée et la structure existante notamment en termes d'étanchéité et de passage de réseaux > Permettre l'intégration de la façade rapportée en minimisant le besoin de renforcement structurel du bâti

Catégorie 3 : Module énergie / CVC intégré (production et pilotage) électricité	<ul style="list-style-type: none"> > Bien réfléchir l'intégration esthétique dans le bâtiment > Faciliter le processus de maintenance et d'entretien > Maximiser l'autoconsommation de la production d'énergies locales renouvelables > Faciliter l'expérience utilisateur pour lui permettre de piloter ses consommations d'énergie 	Catégorie 7 : Module énergie / CVC intégré (production et pilotage)	<ul style="list-style-type: none"> > Assurer la compacité du système, limiter l'impact sur la surface du logement et sur la structure existante (équipements et réseaux) > Faciliter le processus de maintenance et d'entretien > Maximiser l'autoconsommation de la production d'énergies locales renouvelables > Faciliter l'expérience utilisateur pour lui permettre de piloter ses consommations d'énergie
Catégorie 4 : Module énergie / CVC intégré (production et pilotage) biogaz	<ul style="list-style-type: none"> > Bien réfléchir l'intégration esthétique dans le bâtiment > Faciliter le processus de maintenance et d'entretien > Maximiser l'autoconsommation de la production d'énergies locales renouvelables > Faciliter l'expérience utilisateur pour lui permettre de piloter ses consommations d'énergie 		

2. Phasage et calendrier

Pour donner suite à la réunion de lancement du concours organisée le 4 juillet 2019 à Paris, le concours se décomposera en 3 phases :

- > **Etape 1** : candidature et sélection des entreprises admises à concourir (juillet-septembre 2019)
- > **Etape 2** : accompagnement des entreprises au prototypage (septembre 2019-janvier 2020)
- > **Etape 3** : remise des prototypes et sélection des lauréats (mars 2020)

Etape 1 : candidature et sélection des entreprises admises à concourir

Qualités des candidats

Le concours est ouvert aux entreprises et groupement d'entreprises de toutes tailles, de toutes professions et de tout corps d'état (architectes, bureaux d'étude, entreprises de construction, industriels, designers, centres de recherche...). Ce concours national est également ouvert aux entreprises Européennes.

En cas de groupement d'entreprises, il est nécessaire qu'un représentant chef de file soit identifié qui sera le point de contact unique des organisateurs.

Une même entreprise peut concourir sur une ou plusieurs catégories.

Modalités de candidature

Pour l'ensemble des catégories, les candidats devront constituer un dossier de candidature composé des pièces suivantes :

- > Note de motivation présentant la compréhension des enjeux du concours, la complémentarité et la pertinence du groupement, la capacité à atteindre les objectifs de performance, le potentiel d'industrialisation et de répliquabilité ainsi que les domaines d'innovation visés (4 pages A4 maximum)
- > Références spécifiques pertinentes à chaque catégorie (4 pages A4 maximum) :
 - Pour les catégories 1 et 5 : 3 références de moins de 5 ans significatives en matière de projet de toiture intégrant isolation et systèmes de production d'énergie
 - Pour les catégories 2 et 6 : 3 références de moins de 5 ans significatives en matière de façades intégrant a minima l'isolation thermique par l'extérieur et les menuiseries extérieures sur des bâtiments existants ;
 - Pour la catégorie 3, 4 et 7 : 3 références de moins de 5 ans significatives en matière de systèmes intégrant production de chauffage, d'ECS, stockage d'énergie et organes de programmation, de ventilation et de pilotage sur des bâtiments ;
- > Compétences de l'équipe (2 pages A4) en matière de :
 - Pour les catégories 1 et 5 :
 - Structure, énergétique, design ou architecture
 - Fabrication, installation ou entretien de systèmes de production d'énergie, complexe d'étanchéité, complexe d'isolation
 - Pour les catégories 2 et 6 :
 - Structure, énergétique, acoustique, design ou architecture
 - Fabrication, installation ou entretien de menuiseries, isolants thermiques, revêtements de façade
 - Pour les catégories 3,4,7 :
 - Energétique, domotique, design ou architecture
 - Fabrication, installation ou entretien de système de chauffage, ECS, ventilation et pilotage énergétique
- > Attestation de régularité fiscale et sociale, le cas échéant pour chaque membre du groupement

Durant la phase de candidature, les candidats pourront adresser des **demandes de renseignement** ou une demande de mise en relation pour trouver des **partenaires** afin de répondre à une ou plusieurs catégories, au plus tard avant le **26 Août 2019** à l'adresse suivante concours-energiesprong@greenflex.com.

Les dossiers complets devront être envoyés à l'adresse concours-energiesprong@greenflex.com par les entreprises ou groupements d'entreprises au plus tard avant le 2 septembre 2019 à 17h.

Sélection des entreprises admises à concourir

Un jury composé de l'organisateur, d'experts qualifiés et de partenaires du concours, se réunira pour retenir 2 ou 3 candidats pour chacune des catégories. Les candidats retenus seront informés de leur sélection au plus tard le **16 septembre 2019**. Ils seront présentés publiquement le 24 septembre 2019 lors du congrès HLM.

Les dossiers des candidats seront évalués sur la base des critères suivants :

- > Note de motivation pour 40%
- > Compétences de l'équipe pour 40%
- > Pertinence des références pour 20%

Etape 2 : accompagnement des candidats retenus au prototypage

Chaque candidat retenu recevra le cahier des charges techniques de la catégorie le concernant. Pour chaque catégorie un bâtiment existant d'un bailleur parrain sera sélectionné comme référence pour le développement des solutions innovantes.

Afin de clarifier certains points des cahiers des charges une séance de questions/réponses avec un collègue d'experts sera organisée début octobre 2019.

Un accompagnement sera également proposé aux candidats retenus. Ce coaching prendra la forme de demi-journées thématiques animées par des experts afin de partager sur les solutions imaginées et préciser leur capacité d'industrialisation et d'adaptabilité à différents environnements (bâtiments, secteur géographique, réglementation en vigueur, ...). Les questions de propriété industrielle et intellectuelle seront abordées.

Une session de présentation de schémas de principes des solutions en développement sera organisée lors du salon BATIMAT programmé du 4 au 8 novembre 2019. Elle réunira l'ensemble des candidats retenus ainsi que les partenaires du concours.

Etape 3 : remise des prototypes et sélection des lauréats

La date limite de remise des prototypes par les candidats retenus est fixée au **31 janvier 2020**. Des jurys seront réunis début mars 2020 afin de désigner les solutions lauréates pour chaque catégorie après une analyse de celles-ci.

Etape 4 : indemnité financière des candidats retenus à concourir

Une indemnité financière comprise entre 15 k€ et 30 k€ sera attribuée aux candidats retenus, pour l'ensemble des catégories de ce concours. Il appartient à chaque équipe de répartir cette indemnité, qui sera versée au chef de file, entre ses membres pour couvrir leur temps passé et l'achat d'équipements / matériaux. Le montant dépendra du nombre de candidats retenus et il dépendra des catégories de solutions. Le lauréat de chacune des catégories sera gratifié d'une indemnité supplémentaire.

Ce concours est adossé au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 (règlement de minimis). Dans le cas où l'entreprise portant le projet aurait déjà bénéficié d'aides publiques adossées à ce règlement durant les 3 derniers exercices fiscaux, la somme du montant d'aides reçues et à recevoir dans le cadre de ce concours, à ce titre, ne pourra dépasser le seuil des 200 k€.

> Modalités pratiques et juridiques

1. Obligations des candidats retenus

Chaque candidat retenu s'engage à participer à la dynamique d'innovation collaborative en faveur de la massification des rénovations EnergieSprong à zéro énergie garantie. EnergieSprong est une démarche de coopération ouverte au plus grand nombre. Les pouvoirs publics (nationaux et locaux), les financeurs, les acteurs de la demande (bailleurs sociaux et occupants) et de l'offre (maîtrise d'œuvre, constructeurs, mainteneurs, industriels, distributeurs, ...) travaillent ensemble pour lever les freins au déploiement d'une telle approche. Chaque candidat retenu s'engage donc à participer et à suivre l'ensemble des phases d'accompagnement proposées.

2. Acceptation du présent règlement

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation complète et sans réserve de la totalité du présent règlement par les candidats retenus. Le présent Règlement est mis en ligne sur le site web <http://www.energiesprong.fr>, pendant toute la durée du concours, ainsi que sur [la page](#)

[dédiée au concours](#), sur laquelle les informations relatives au concours seront par ailleurs régulièrement mises à jour.

3. Propriété intellectuelle relative aux solutions

Il appartient aux candidats retenus de s'assurer que les solutions développées ne portent pas atteinte à un droit de propriété intellectuelle détenu par un tiers. Sauf accord contraire, les candidats retenus sont titulaires des droits de propriété intellectuelle et industrielle relatifs à leur projet réalisé dans le cadre du présent concours. Ces droits incluent notamment le droit de reproduire, distribuer, de représenter, modifier, adapter, traduire, sur tous médias, tous supports et pour le monde entier et pour la durée du droit d'auteur.

Il sera proposé aux candidats retenus une séance d'une demi-journée, offerte, avec un cabinet conseil en propriété industrielle afin de pré-identifier les meilleures modalités de protection à envisager compte-tenu de la solution proposée. Les orientations données lors de cette séance n'engageront aucune des parties, et les éventuelles charges afférentes à la mise en œuvre des pistes de protection suggérées resteront à la charge des candidats retenus.

4. Confidentialité des informations et communication

Les documents, supports et solutions des candidats non retenus ne seront pas conservés par les organisateurs, et resteront donc confidentiels dans leur intégralité.

En prenant part au concours d'innovation, les candidats retenus acceptent que les informations relatives à la description de leur projet, ainsi que tout visuel associé contenu dans le dossier de candidature, qui n'ait pas de caractère confidentiel, puissent être publiés dans les documents publics de communication des organisateurs. Les informations considérées comme confidentielles par les candidats retenus devront alors être spécifiquement revêtues de la mention « confidentiel ».

Il est expressément convenu que les organisateurs soient autorisés à communiquer à la presse et à publier sur le site internet du concours et sur leur propre site internet ou sur tout autre support, après accord de ces deux parties sur le format et le contenu de la communication à utiliser, le nom des candidats retenus, des informations et des illustrations relatives aux solutions développées, si elles ne sont pas identifiées comme « Confidentiels » et sans limitation de durée. Le candidat retenu est tenu d'informer les organisateurs avant toute communication mentionnant sa participation à ce concours d'innovation EnergieSprong, pour une durée de 24 mois après la fin du présent concours. Des recommandations de communication sur le concours seront envoyées aux candidats retenus, puis aux lauréats afin d'assurer une communication cohérente.

Sur l'ensemble des supports de communication devra être mentionné le soutien par les programmes suivants : Interreg North West Europe Mustbe0 et le programme CEE EnergieSprong France. Les organisateurs fourniront les logos aux candidats retenus.

Les candidats retenus au concours autorisent les organisateurs à utiliser librement leurs marques et logos, les visuels remis dans leur dossier de candidature et la présentation du projet (excluant les données identifiées comme confidentielles), ainsi que les photographies prises lors de toute cérémonie de sélection ou remise des prix. Ces éléments pourront être reproduits et édités sur diverses formes de support utiles à la promotion du concours et en relation avec celui-ci (que ce soit support écrit, audiovisuel ou électronique).

5. Ethique

Dans le cadre de la participation à ce concours, les candidats retenus s'engagent à respecter et à faire respecter, les normes de droit international et du droit national applicable à ce concours, relatives :

- > Aux droits fondamentaux de la personne humaine, notamment l'interdiction (a) de recourir au travail des enfants et à toute autre forme de travail forcé ou obligatoire ; (b) de procéder à toute forme de discrimination au sein de son entreprise ou à l'égard de ses fournisseurs ou sous-traitants ;
- > Aux embargos, trafics d'armes et de stupéfiants et au terrorisme ;
- > Aux échanges commerciaux, licences d'importations et d'exportations et aux douanes ;
- > A la santé et à la sécurité des personnels et des tiers ;
- > Au travail, à l'immigration, à l'interdiction du travail clandestin ;
- > A la protection de l'environnement, notamment en matière d'évacuation et recyclage des déchets dans l'exécution des travaux ;
- > Aux infractions économiques, notamment la corruption, la fraude, le trafic d'influence (ou infraction équivalente dans le droit national applicable à ce concours, l'escroquerie, le vol, l'abus de bien social, la contrefaçon, le faux et usage de faux, et toute infraction connexe ;
- > A la lutte contre le blanchiment d'argent ;
- > Au droit de la concurrence ;
- > Aux données personnelles.